

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements Alpes-de-Haute-Provence et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.











QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communeutés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

périmètre d'étude

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.

1997 2020 2008 2018 2019 2021 2022-2023 Rédaction de la charte Décret Lancement de Diagnostic publique, délibérations, la procédure de 2° charte - Évaluation : 2008-2023 révision et Décret définition du

LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

- **1.** Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.
- Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.
- 2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages. Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.
- **3.** Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques: l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites. Le + Parc: porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

- **4.** Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.
- Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.
- **5.** Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.
- Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.
- **6.** Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique: améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.
- Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre!
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer.
- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



- Animation du site Natura 2000 « Plateau de Valensole » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, inventaires et suivis (petit rhinolophe, chevêche d'Athéna; pollinisateurs sauvages, bruant ortolan, oiseaux communs nicheurs liés aux espaces agricoles) et montage de mesures agroenvironnementales en faveur de l'outarde canepetière et de milieux pastoraux avec des agriculteurs volontaires.
- Étude et recherche de financement pour la création d'une placette d'alimentation pour le vautour percnoptère (1 éleveur bénéficiaire).
- Réalisation d'une étude historique sur l'ancienne minoterie du village (2006) et propositions de pistes de valorisation (en 2016, non abouti).
- 62 édifices du patrimoine bâti inventoriés sur la commune et décrits, et 5 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant l'oratoire Saint-Roch, un devant la place Saint-Éloi, un devant les lavoirs.
- Inventaire participatif des cabanons pigeonniers du plateau de Valensole et édition d'un livret découverte.
- Organisation d'un chantier participatif pour la restauration du cabanon des Coulettes.
- Echanges autour des projets de restauration de la chapelle Notre-Dame de Bellevue et de la calade autour du lavoir vouté.
- Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des bords du Colostre (15 km traités en 2019).



Organisation de temps d'échanges pour les habitants: sorties naturalistes au moulin de la Fubie sur le thème «rapport entre patrimoine bâti et biodiversité»; cafés-débats sur les circuits alimentaires de proximité, sur l'accueil touristique, intervention du CrieuR du Verdon, balade littéraire de découverte des cabanons organisée avec les «Poètes des hautes

terres », formation grand public sur la taille des fruitiers et oliviers.

- Patrouilles écogardes saisonnières: sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, du stationnement et du respect des terres agricoles, en début de saison estivale, en rapport avec la floraison des lavandes sur le plateau.
- Prise en charge d'interventions pédagogiques ou de sorties pour l'école primaire (6), le collège de Riez, et le centre de loisirs (séjour au mont Chiran sur le thème du pastoralisme « Jeunes au sommet », « découvrir la vie d'autrefois » sur la géologie et les savoir-faire liés à la pierre sèche, et sur le pastoralisme avec des animations sur le domaine de Valx).
- Echanges autour du projet de restauration et de valorisation muséographique de la minoterie.



- Accompagnement des agriculteurs volontaires du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (démarche REGAIN co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP): 50 exploitations impliquées dont 7 sur la commune (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques...) et 2 chantiers de plantation de haies.
- Réalisation d'un état des lieux du **potentiel trufficole**.
- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV-2018): aide technique et financière pour une opération de rénovation énergétique de l'école (remplacement des ouvrants).
- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays Tour des balcons du Verdon et plateau de Valensole, et réalisation d'une fiche randonnée sur le sentier de Notre-Dame de Bellevue (plaine de Rême) ; valorisés dans www.cheminsdesparcs.fr
- Création d'un circuit de randonnée à vélo (VTC) « Cabanons et Pigeonniers » mis en ligne sur Chemins des parcs; et édition d'un livret Découverte des cabanons et pigeonniers du plateau de Valensole.
- Participation technique et financière pour la création du GR 69 dit « la Routo » en lien avec la Maison régionale de la Transhumance et le Conseil départemental O4 allant d'Arles à Cunéo.
- Transmission des savoir-faire fruitiers: verger conservatoire de variétés anciennes d'intérêt local chez
 agriculteur volontaire de la commune et

accompagnement à la diversification fruitière (68 vergers créés sur le Parc).



- Accompagnement de la commune dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme: transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions.
- Portage d'une étude environnementale et paysagère préalable à la requalification et à l'extension de la zone d'activité de Puimoisson.
- Audit des consommations d'eau dans les bâtiments/équipements publics et préconisations en 2019 (travail à finaliser avec la commune).

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la trame verte et bleue (continuités écologiques).
- Inventaires faunistiques : chevêche d'Athéna, pies grièches, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
- Travaux de restauration et d'entretien de la végétation des bords de rivière : 801 km traités (haut et moyen Verdon : 587 km ; Artuby-Jabron : 135 km ; bas Verdon : 79 km) depuis 2008.
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Apport de connaissances et accompagnement du projet d'extension du réseau d'eau SCP sur le plateau de Valensole pour permettre une bonne intégration paysagère et environnementale et favoriser des pratiques agricoles respectueuses des ressources en eau et de la biodiversité.
- Création d'outils pédagogiques : fiches ressources, malles et espaces pédagogiques sur différents thèmes (patrimoine bâti, pastoralisme, biodiversité, urbanisme.....).
- Mise en place de la ferme pédagogique de Valx (maison du Parc) : installation de chevriers et

- réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Programme d'actions du contrat rivière: appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...
- Nombreuses éditions valorisant les patrimoines, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques /rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).
- Outils numériques : système d'information territorial, site Internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), site interParcs <u>cheminsdesparcs.fr</u>, centre de ressources, vidéos (51) sur la chaîne YouTube du Parc, outil 3D pour restauration du Colostre.
- Relations médias : émissions hebdomadaires avec Radio Verdon et reportages avec Fréquence Mistral.
- Évènements : Fêtes du Parc (9); Congrès des Parcs (1) ; programme d'animation des 20 ans du Parc ; Caminades du Verdon (2 éditions concernant 9 communes) ; rencontres ou séjours à destination des jeunes en centres de loisirs ; présence du Parc dans les manifestations des communes.
- Inventaire des fruitiers anciens d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agrodiversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- Permanences de conseil architectural et paysager à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc:174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours.

Pour en savoir plus www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook facebook.com/ParcduVerdon

Visionner les vidéos sur youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon 91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie Tél. 04 92 74 68 00 info@parcduverdon.fr